



STRATÉGIES NATIONALES/RÉGIONALES D'INNOVATION POUR UNE SPÉCIALISATION INTELLIGENTE (RIS3)

POLITIQUE DE COHÉSION 2014-2020

Les nouvelles règles et la législation régissant le prochain financement de la politique européenne de cohésion pour la période 2014-2020 ont été formellement approuvées par le Conseil de l'Union en décembre 2013.

La présente fiche technique fait partie d'une série de fiches mettant en lumière les éléments clés de cette nouvelle approche.

Table des matières

Introduction

Quelle est la question à l'ordre du jour?

Quel est l'objectif visé?

Quelle est la base juridique?

Quels sont les effets pratiques?

Qu'est-ce qui change par rapport à 2007-2013?

Les stratégies nationales et régionales de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente (stratégies RIS3) sont des programmes de transformation économique territoriaux porteurs de cinq effets importants:

- » Ils concentrent l'aide et les investissements de la politique sur les priorités, défis et besoins essentiels au niveau national et régional pour un développement axé sur la connaissance.
- » Ils tablent sur les points forts, les avantages concurrentiels et le potentiel d'excellence de chaque pays et région.
- » Ils favorisent l'innovation tant technologique que basée sur la pratique et visent à stimuler l'investissement du secteur privé.
- » Ils engagent pleinement la collaboration des parties prenantes et encouragent l'innovation et l'expérimentation.
- » Ils se fondent sur les faits et instaurent des systèmes de contrôle et d'évaluation éprouvés.

Quelle est la question à l'ordre du jour?

[↑ Retour](#)

Europe 2020 est la stratégie de croissance que l'Union européenne a adoptée pour les dix années à venir. Dans un monde en mutation, l'Union doit **devenir une économie intelligente, durable et inclusive**. Ces trois priorités qui se renforcent mutuellement doivent aider l'Union et ses États membres à assurer des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale.

Concrètement, l'Union européenne a fixé cinq objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2020 en matière d'emploi, d'**innovation**, d'éducation, d'inclusion sociale, d'énergie et de lutte contre le changement climatique. Chaque État membre a adopté ses propres objectifs nationaux dans chacun de ces domaines. Des actions concrètes menées aux niveaux européen et national sous-tendent la stratégie.

Les autorités nationales et régionales à travers l'Europe **sont appelées à établir des stratégies de spécialisation intelligente dans le processus de découverte entrepreneuriale**, afin que les Fonds structurels et d'investissement puissent être utilisés **plus efficacement et pour accroître les synergies** entre les différentes politiques européennes, nationales et régionales, et entre les investissements publics et privés.

Les principes de la politique RIS3

Faire de l'innovation une priorité pour toutes les régions

La stratégie «Europe 2020» impose aux décideurs politiques d'examiner les corrélations entre les différents aspects d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Des stratégies de spécialisation intelligente intégrées permettent en effet de répondre aux défis complexes du développement en adaptant la politique au contexte régional.

RIS3 soutient la croissance et la création d'emplois fondés sur la connaissance tant dans les grands pôles de recherche et d'innovation (R&I) que dans les zones rurales moins développées.

RIS3 fait partie intégrante de la proposition de réforme de la politique de cohésion de l'UE en faveur de la concentration thématique, de la consolidation de la programmation stratégique et de l'orientation des résultats.

Concentrer les investissements et créer des synergies

RIS3 axe ses efforts en faveur du développement économique sur les atouts propres à chaque région, en mettant à profit les possibilités économiques et les nouvelles tendances qui la caractérisent et en prenant les mesures nécessaires pour stimuler sa croissance économique.

RIS3 permet d'accroître la valeur ajoutée, l'impact et la visibilité des financements européens. Elle est synonyme d'un réel retour sur investissement alors même que les budgets et ressources publiques sont mis à rude épreuve.

RIS3 garantit l'instauration de synergies entre les politiques européennes et le financement, en venant compléter les programmes nationaux et régionaux et les investissements privés.

Améliorer le processus d'innovation

RIS3 requiert des choix intelligents et stratégiques et des prises de décision basées sur les faits. Les priorités sont définies sur la base d'un processus de découverte entrepreneuriale ascendant, lui-même élaboré à partir des informations stratégiques concernant les atouts d'une région ⁽¹⁾, les défis qu'elle se doit de relever ⁽²⁾, ses avantages concurrentiels et son potentiel d'excellence ⁽³⁾.

RIS3 oblige à s'assurer que le dosage des politiques, à savoir la combinaison des instruments politiques disponibles dans un environnement régional donné (subventions, prêts et autres formes d'aide), atteigne réellement les objectifs globaux de la politique, soutienne les entreprises et mobilise les investissements privés.

RIS3 implique la conception d'indicateurs de résultat et leur utilisation pour la mise en œuvre, le suivi et la réorientation des politiques et programmes. Ces indicateurs sont donc destinés à promouvoir l'évaluation constante des politiques et l'apprentissage, en rendant possible le partage des expériences et bonnes pratiques entre régions.

(1) S'y retrouvent les structures industrielles, les clusters, les universités, les instituts de recherche, la science, les technologies, les compétences, le capital humain, l'environnement, l'accès au marché, les systèmes de gouvernance et les liens et contacts avec d'autres régions.

(2) S'y retrouvent le vieillissement de la population, les inadéquations du marché du travail, l'éloignement de certaines régions et les aspects environnementaux.

(3) Par exemple, une analyse AFOM, l'anticipation et l'analyse des tendances, une cartographie des technologies, une étude des clusters et une connaissance entrepreneuriale des marchés.

Optimiser la gouvernance et accroître le concours des parties prenantes

RIS3 encourage toutes les parties prenantes à s'unir au nom d'une vision commune. Elle établit un lien entre petites, moyennes et grandes entreprises, favorise la gouvernance multi-niveaux et contribue à bâtir un capital social et créatif au sein de la communauté.

Le processus RIS3 se doit d'être interactif, alimenté au niveau régional et fondé sur le consensus. Si la composition des entités concernées peut varier en fonction du contexte régional, la participation active de tous les partenaires au développement à la mise en œuvre et au suivi des stratégies de spécialisation intelligente n'en demeure pas moins essentielle.

Les raisons économiques

Développer et mettre en œuvre des stratégies en faveur de la transformation économique

RIS3 requiert une approche intégrée et territoriale de la mise en œuvre et de la conception des politiques. En effet, les politiques doivent être adaptées au contexte local et tenir compte des différents parcours menant à l'innovation et au développement régional.

Ceux-ci incluent notamment: a) le renouvellement des secteurs traditionnels à travers des activités à plus haute valeur ajoutée et de nouvelles niches de marché; b) la modernisation, par le biais de l'adoption et de la diffusion des nouvelles technologies; c) la diversification technologique par rapport aux spécialisations existantes dans les domaines associés; d) le développement de nouvelles activités économiques à travers un changement technologique radical et des innovations audacieuses; e) l'exploitation de nouvelles formes d'innovation telles que l'innovation ouverte et orientée par les utilisateurs, l'innovation sociale et l'innovation dans les services.

Répondre aux défis économiques et sociétaux

L'Europe est confrontée à une concurrence acharnée au niveau mondial en matière de talent, d'idées et de capital. En même temps, les mesures d'austérité fiscale contraignent les gouvernements à concentrer leurs ressources, souvent limitées, sur quelques secteurs et mesures réellement susceptibles de créer des emplois et une croissance durables.

Pour la plupart des régions, la possibilité d'acquérir un avantage concurrentiel passe dès lors par l'identification de niches ou la diffusion des nouvelles technologies dans les secteurs traditionnels et la mise à profit de leur potentiel régional «intelligent».

Par ailleurs, les stratégies de spécialisation intelligente peuvent également constituer un puissant instrument pour relever les défis sociaux, environnementaux, climatiques et énergétiques qui se posent à nous, tels que les changements démographiques, l'efficacité des ressources, la sécurité énergétique et la résistance aux changements climatiques.

Accroître la visibilité des régions aux yeux des investisseurs internationaux

En se concentrant sur les aspects qui confèrent à une région ses principaux avantages concurrentiels, la spécialisation intelligente contribue à positionner celle-ci dans des marchés/niches mondiaux et des chaînes de valeur internationales spécifiques.

Pour attirer les investissements privés et l'attention des investisseurs internationaux, il importe de pouvoir mettre en valeur le savoir-faire d'une région dans un secteur de connaissances ou un marché de niche spécifiques et de fournir un soutien solide et intégré afin de consolider cette spécialisation.

Améliorer les contacts internes et externes d'une région

L'amélioration des contacts internes figure depuis longtemps parmi les traits distinctifs de la politique d'innovation (par exemple par le biais de réseaux à triple ou quadruple hélice, de triangles de la connaissance, de la coopération entre universités et entreprises, des clusters, etc.).

Toutefois, les régions doivent aussi savoir s'ouvrir au monde extérieur, se positionner dans les chaînes de valeurs européenne et mondiale et améliorer leurs contacts et coopérations avec les autres régions, clusters et acteurs de l'innovation. Il s'agit là d'un aspect essentiel à l'internationalisation des entreprises, permettant de mobiliser un potentiel critique d'activités regroupées en cluster et d'entraîner l'afflux de compétences qui viendra enrichir le socle de connaissances que possède déjà la région ⁽⁴⁾.

Éviter le chevauchement et la reproduction des stratégies de développement

Par le passé, les régions confrontées aux défis du développement ont souvent essayé de définir des priorités identiques ou semblables à celles des autres régions plus avancées, y compris lorsqu'elles disposaient d'atouts limités et de possibilités réduites de devenir des leaders mondiaux dans les secteurs choisis.

RIS3 incite les régions à adopter des politiques conçues de manière réaliste et adaptées à leurs capacités, possibilités et besoins.

La capacité de se différencier au niveau international et de diversifier les technologies est essentielle pour le (re)positionnement d'une région dans un contexte mondial hautement dynamique et changeant, et pour établir une stratégie capable de se distinguer de celles des autres régions.

Accumuler une «masse critique» de ressources

RIS3 permet de s'assurer que les ressources de la recherche et de l'innovation atteignent une masse critique – autrement dit qu'elles réunissent les conditions pour devenir autonomes – ou un potentiel critique, en les soutenant via des mesures ciblées destinées à stimuler les ressources humaines et l'infrastructure de la connaissance.

La concentration des efforts sur des secteurs aux potentialités et atouts réels offre des résultats nettement plus tangibles qu'une répartition diffuse des investissements dans des secteurs sans rapport les uns avec les autres. La masse/le potentiel critique peuvent être bâtis soit à l'intérieur de la région, soit à travers l'internalisation et la coopération avec d'autres régions.

Favoriser la propagation des connaissances et la diversification technologique

Le meilleur moyen pour une région de favoriser une croissance fondée sur la connaissance est de procéder à une diversification dans des technologies, produits et services étroitement liés aux technologies dominantes déjà présentes et à la base de compétences régionales. La propagation des connaissances porte ses meilleurs fruits lorsqu'elle advient au sein de secteurs liés entre eux (et non lorsque les secteurs ne partagent pas de points communs).

Les clusters existants qui obtiennent les meilleurs résultats donneront naissance à de nouvelles industries, mais uniquement une fois les frontières sectorielles abandonnées. Ce n'est donc pas tant la diversification *en soi* qui compte, mais plutôt la diversification technologique spécialisée dans les activités économiques émergentes. Ce processus puise sa source dans la connaissance et les capacités économiques régionales et a pour objectif des activités connexes mais à plus haute valeur ajoutée.

Les régions sont donc appelées à privilégier la complémentarité entre activités économiques connexes, et à trouver de meilleures manières de combiner leurs points forts de manière à créer de nouvelles capacités industrielles dans des domaines présentant un potentiel de croissance élevé, par exemple à travers la création de clusters croisés.

(4) http://www.eurada.org/index.php?option=com_content&view=article&id=184&Itemid=202&lang=fr

Quelle est la base juridique?

[↑ Retour](#)

Le Règlement (UE) n°1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 constitue une base juridique définissant la «stratégie de spécialisation intelligente».

*La «**stratégie de spécialisation intelligente**» est une stratégie nationale ou régionale en faveur de l'innovation qui définit les priorités qui lui permettront d'obtenir un avantage concurrentiel. Pour ce faire, elle développe des programmes de recherche et d'innovation en phase avec les besoins des entreprises, reste ouverte aux nouvelles opportunités et aux évolutions du marché de manière cohérente tout en évitant de gaspiller son énergie et de reproduire ce qui a déjà été fait ailleurs.*

Une stratégie de spécialisation intelligente peut se présenter sous la forme ou être incluse dans un cadre national ou régional de politique stratégique en faveur de la recherche et de l'innovation (R&I).

Les stratégies de spécialisation intelligente doivent être élaborées de concert avec les autorités de gestion et les parties prenantes nationales ou régionales telles que les universités, les établissements d'enseignement supérieur, les partenaires sociaux et industriels à travers un processus de découverte entrepreneuriale.

L'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fructueux est un préalable à la réalisation tangible et efficace d'un objectif propre à toutes les priorités en matière d'investissement en vertu de l'objectif thématique n°1: renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation.

Le fait que la spécialisation intelligente soit une condition *ex-ante* à l'obtention d'un financement oblige les États membres et les régions à **se doter d'une stratégie** qui:

- » s'appuie sur une analyse AFOM (ou analyse similaire) menée en vue de concentrer les ressources sur un nombre limité de priorités en matière de recherche et d'innovation;
- » décrit les mesures à prendre afin de stimuler les investissements privés en recherche, développement et technologie (RDT);
- » comprend un système de suivi et de réexamen;
- » s'assure qu'un État membre a adopté un cadre décrivant les ressources budgétaires disponibles pour la recherche et l'innovation; et
- » s'assure qu'un État membre a adopté un plan pluriannuel détaillant les budgets et les priorités des investissements liés aux priorités de l'Union (Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche – ESFRI).

Quels sont les effets pratiques?

[↑ Retour](#)

La condition *ex-ante* de RIS3 exige des États membres et régions de l'UE qu'ils **identifient les spécialisations de la connaissance** les mieux adaptées à leur potentiel d'innovation, en se fondant sur leurs atouts et capacités.

Cela doit advenir à travers un processus de **«découverte entrepreneuriale»**, autrement dit en mettant à contribution les acteurs et entreprises clés en matière d'innovation. Loin de constituer une stratégie imposée d'en haut, la spécialisation intelligente est donc synonyme de collaboration entre **les entreprises, centres de recherche et universités** dans le but d'identifier les domaines de spécialisation les plus prometteurs au sein d'un État membre, mais aussi les faiblesses qui entravent l'innovation⁽⁵⁾.

Les autorités nationales ou régionales doivent ensuite rédiger **un document décrivant la stratégie proposée pour le pays ou la région en question et, en particulier, les investissements publics et privés au programme, y compris ceux provenant des fonds structurels** dans la recherche, le développement des technologies et l'innovation.

Cette stratégie ne doit pas se limiter à tabler sur et/ou viser **l'excellence scientifique régionale**, elle doit également soutenir **l'innovation basée sur la pratique («non technologique»)**⁽⁶⁾ et inclure l'adoption et la diffusion des **connaissances et de l'innovation**.

La stratégie doit faire l'objet d'une auto-évaluation et, si possible, d'un examen collégial. La Commission évaluera le respect des conditions *ex ante* dans le cadre de la négociation du contrat de partenariat et des programmes opérationnels.

Des orientations plus spécifiques à l'intention des régions et États membres sur la manière de développer et mettre en œuvre des stratégies de recherche et d'innovation pour la spécialisation intelligente seront mises à disposition sous la forme d'un guide pratique et méthodologique⁽⁷⁾.

Un soutien à l'élaboration de stratégies régionales est également prévu via la **plateforme de la spécialisation intelligente** lancée en juin 2011. La plateforme est gérée par une équipe du Centre commun de recherche (JRC-IPTS) à Séville, en Espagne. Elle est contrôlée par une équipe de pilotage comprenant des experts issus de plusieurs services de la Commission européenne, et bénéficie en outre de la contribution d'un groupe miroir d'experts et représentants de réseaux européens de premier plan. Elle proposera une gamme de services, et notamment des orientations, des formations et une assistance lors de l'examen collégial des stratégies nationales et régionales. Les États membres et les régions sont invités à s'inscrire à la plateforme via sa page d'accueil⁽⁸⁾.

(5) http://ec.europa.eu/invest-in-research/monitoring/knowledge_en.htm (cf. D. Foray et al., Smart Specialisation – the concept, juin 2009).

(6) Par exemple, l'innovation sociale et l'innovation dans les services, les mesures prises pour relever les défis sociaux, les nouveaux modèles commerciaux et les mesures axées sur la demande telles que les marchés publics.

(7) http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/presenta/smart_specialisation/smart_ris3_2012.pdf

(8) <http://s3platform.jrc.ec.europa.eu>

Qu'est-ce qui change par rapport à 2007-2013?

[↑ Retour](#)

Le concept de la spécialisation intelligente n'est pas nouveau. En réalité, il s'agit d'un **perfectionnement et d'une mise à niveau de la méthodologie existante pour la programmation des fonds structurels**. Il est basé sur une expérience longue de 15 ans en matière de soutien aux stratégies d'innovation dans les régions, et sur la **réflexion économique tirée de la pratique** par les grandes organisations internationales telles que la Banque mondiale, l'OCDE et le FMI. A l'heure actuelle, les régions les plus avancées adoptent déjà des mesures stratégiques similaires, comme le montre l'initiative «Les régions, actrices du changement économique»⁽⁹⁾ ou le Contrôle de l'innovation régionale⁽¹⁰⁾.

Par spécialisation intelligente, on entend l'**identification des caractéristiques et avantages propres à chaque pays et région**, la mise en valeur des **avantages concurrentiels** de chaque région, et le regroupement des parties prenantes et des ressources régionales autour d'une **vision de leur avenir fondée sur l'excellence**. Elle passe également par la consolidation des systèmes régionaux d'innovation, la maximisation des flux de connaissances et le partage des bienfaits de l'innovation dans l'ensemble de l'économie régionale.

Il s'agit de concilier deux aspects de l'action politique:

- » **définir des priorités verticales pour les domaines, les technologies et les activités plutôt que des priorités générales telles que le renforcement de la coopération entre la recherche et l'industrie ou l'amélioration du capital humain;**
- » **favoriser le dynamisme, la concurrence et les connaissances entrepreneuriales associant la science, la technologie, l'ingénierie, mais aussi l'évolution du marché, les besoins des entreprises et les nouvelles opportunités.**

La nouveauté réside dans la proposition de la Commission, qui entend faire de ces stratégies une **condition préalable aux financements du FEDER**. C'est pourquoi les États membres et les régions **doivent établir des stratégies RIS3** avant que **leurs programmes opérationnels soutenant ces investissements puissent être approuvés**.

Informations complémentaires

Pour découvrir de nouvelles fiches sur d'autres facettes de la politique de cohésion:
http://ec.europa.eu/regional_policy/what/future/publication/index_fr.cfm

Pour en savoir plus sur la politique régionale:
http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.cfm

(9) http://europa.eu/legislation_summaries/regional_policy/review_and_future/g24240_fr.htm

(10) <http://www.rim-europa.eu>